

Nos réf : VG/26.031  
Dossier suivi par : Valérie GAVOIS

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Lavour, le 5 mai 2026

Madame, Monsieur,

Le **Fonds Social Lycéen** (FSL) versé par la **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt** (DRAAF), a vocation à faciliter la poursuite des études dans l'enseignement agricole pour les élèves, **boursiers ou non boursiers**, qui connaissent des difficultés financières ponctuelles ou exceptionnelles. Le FSL permet de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux catégories suivantes :

- Dépenses de scolarité,
- Dépenses de vie scolaire (frais d'internat ou demi-pension, frais de transport ...).

**Public concerné :**

- Tous les élèves inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire agricole public ou privé
- Les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole

Le dossier de demande d'aide au titre **Fonds Social Lycéen** (FSL) est à télécharger sur l'ENT. Ce dossier doit être complété, accompagné des pièces justificatives, et retourné sous pli confidentiel pour le :

**29 mai 2026** à l'attention de Valérie GAVOIS

Toutes les demandes d'aide présentées (**complètes avec pièces demandées**), dans les délais de rigueur, seront étudiées par une Commission qui aura lieu le **02 juin 2026**.

Le Chef d'établissement arrêtera ensuite la décision d'attribution de cette aide, tout en préservant l'anonymat des bénéficiaires et la vie privée des familles.

Les aides accordées seront directement payées aux familles ou aux élèves s'ils sont majeurs. Elles pourront être également déduites du montant de la pension restant due.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Proviseur du LPA Lavour

Jean ESPLAS

